

2023

SIAGI

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

L'ATOUT GARANTIE

# SOMMAIRE

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Édito                                         | 1  |
| Gouvernance                                   | 2  |
| Synthèse de l'année                           | 3  |
| Activité                                      | 5  |
| Politique de risques et Engagements - Défauts | 7  |
| Comptes 2023                                  | 8  |
| Rapport du Commissaire aux comptes            | 11 |

## Comité de Direction

|                                                       |                                 |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Directeur Général                                     | <b>Michel COTTET</b>            |
| Directeur Général Adjoint et Directeur des Opérations | <b>Frédéric PAULIC</b>          |
| Directrice des Engagements                            | <b>Sylvie BOUDET</b>            |
| Directeur du Contrôle                                 | <b>Nicolas CHEVALIER</b>        |
| Directrice du Réseau                                  | <b>Caroline LAFAURIE</b>        |
| Directrice des Relations Institutionnelles & Sociales | <b>Anne MOREAU</b>              |
| Directeur des Systèmes d'Information                  | <b>Frank PANDOLFI</b>           |
| Directrice des Partenariats et de l'Offre             | <b>Sophie PARCINEAU</b>         |
| Directeur Administratif et Financier                  | <b>François-Xavier SOURDOIS</b> |

L'année 2023 a été une période de succès et de résilience pour la SIAGI, malgré les défis économiques persistants. Elle a su naviguer avec agilité, mettant en œuvre des mesures proactives pour atténuer les risques et maximiser la performance financière. Ainsi, les initiatives visant à soutenir l'accès au crédit des entreprises indépendantes et des petites structures en besoin d'investissement et de trésorerie ont été bien accueillies.



Ces bons résultats témoignent de la confiance continue des partenaires et de la solidité de l'engagement de la SIAGI envers ses missions essentielles : assurer la viabilité des projets entrepreneuriaux et favoriser la pérennité des entreprises, pour jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie locale.

Dans le contexte post-électoral incertain que nous vivons en France, les perspectives de croissance vont notamment dépendre des décisions d'investissement des entreprises : l'activation des mécanismes de garantie et l'accompagnement des Chambres de métiers et de l'artisanat seront des facteurs clés pour endiguer la potentielle auto-censure de la part des chefs d'entreprise.

**Joël FOURNY**

Président du Conseil d'Administration



Grâce à une gestion préventive du risque de crédit, nous avons fait face au contexte économique volatile marqué par une inflation persistante, une hausse des taux d'intérêt et un retour des défauts de paiement à des niveaux comparables, voire supérieurs à ceux de 2019.

En témoignent les résultats en ligne avec les orientations définies dans le plan stratégique 2022-2026.

Nous préparons aussi l'avenir en intensifiant nos efforts pour digitaliser nos processus, et améliorer ainsi notre efficacité opérationnelle et notre capacité à fournir des solutions innovantes et adaptées. Cette transformation numérique continue est cruciale pour répondre aux attentes croissantes de nos partenaires en matière de rapidité et de qualité de service, avec une gestion des risques toujours plus proactive.

Nous restons également mobilisés pour renforcer nos partenariats, notamment avec le Fonds Européen d'Investissement, les collectivités territoriales et certaines filières, en particulier agro-alimentaires.

La SIAGI défend le modèle d'une garantie mutuelle compétitive, incitative et inclusive.

**Michel COTTET**

Directeur Général

Composition des Instances de la SIAGI au 18 avril 2024

|                         |                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Joëli FOURNY            | Président du Conseil d'Administration<br>Président CMA France<br>Président Comité Nominations & Rémunérations |                                                                                             |
| Michel Aoustin          | CMA Bretagne                                                                                                  |                                                                                             |
| Jean-Philippe Boyer     | CMA Saône et Loire                                                                                            |                                                                                             |
| Geneviève Brange        | CMA Charente                                                                                                  |          |
| Francis Bussière        | CMA Ile-de-France                                                                                             |                                                                                                                                                                                |
| Joseph Calvi            | CMA Occitanie                                                                                                 |                                                                                             |
| Luc Dupré               | CMA Mayenne                                                                                                   |                                                                                                                                                                                |
| Vincent Gaud            | CMA Auvergne Rhône-Alpes                                                                                      |                                                                                                                                                                                |
| Philippe Guilbert       | CMA Nord                                                                                                      |                                                                                                                                                                                |
| Jean-Charles Martinelli | CMA Corse                                                                                                     |                                                                                                                                                                                |
| Aline Meriau            | CMA Centre-Val-de-Loire                                                                                       |                                                                                                                                                                                |
| Jean-Denis Meslin       | CMA Manche                                                                                                    |                                                                                             |
| Fabienne Munoz          | CMA Ardèche Vice-Présidente                                                                                   |                                                                                             |
| Christophe Richard      | CMA Grand Est                                                                                                 |                                                                                                                                                                               |
| Roland Rolfo            | CMA Var                                                                                                       |                                                                                                                                                                              |
| Henri Salomon           | CMA Martinique                                                                                                |                                                                                                                                                                              |
| Philippe Bailly         | CNCM / CCCM - Groupe Crédit Mutuel                                                                            |                                                                                         |
| Hervé Bodin             | FNCA / Groupe Crédit Agricole<br>Président du Comité d'audit et des risques                                   |    |
| Quentin Boucly          | Bpifrance                                                                                                     |                                                                                         |
| Daniel Demeulenaere     | Bpifrance                                                                                                     |                                                                                                                                                                              |
| Valérie Dumont          | CEGC / Groupe BPCE                                                                                            |                                                                                                                                                                              |
| Yann Gobert             | La Banque Postale                                                                                             |                                                                                                                                                                              |
| Sylvain Gueroult        | Société Générale                                                                                              |                                                                                                                                                                              |
| Cédric Hurault          | LCL le Crédit Lyonnais                                                                                        |                                                                                                                                                                              |
| Olivier Lapeyre         | BNP Paribas<br>Président du Comité Financier                                                                  |                                                                                         |
| Gilles Raynaud          | LCL le Crédit Lyonnais                                                                                        |                                                                                                                                                                              |
| Jean-François Vezie     | Bpifrance                                                                                                     |                                                                                                                                                                              |
| François Beaupère       | Représentant des Chambres d'Agriculture                                                                       |                                                                                                                                                                              |
| Christian Geissmann     | Représentant Chambres de Comm. et d'industrie                                                                 |                                                                                                                                                                              |
| Bernard Zakia           | Commissaire du Gouvernement                                                                                   |    |

-  Administrateur
-  Comité d'Audit et des risques
-  Comité financier
-  Censeur
-  Comité des Nominations et Rémunérations

| Répartition du capital |        |                      |       |
|------------------------|--------|----------------------|-------|
| CMA France + CMA       | 60,60% | Groupe Crédit Mutuel | 2,5%  |
| Bpifrance              | 15,42% | Société Générale     | 2,5%  |
| Crédit Agricole        | 7,50%  | BNP Paribas          | 2,5%  |
| LCL Le Crédit Lyonnais | 5%     | La Banque Postale    | 1,26% |
| Groupe BPCE            | 2,72%  |                      |       |



La SIAGI termine l'année 2023 avec un résultat net en progression de 2,5% à 2,95 M€, grâce à des résultats financiers en forte hausse ; ceci, malgré une baisse des commissions de 16,9% et des charges en légère progression, notamment due aux investissements dans le nouveau système d'information.

En termes d'activité, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et du coût de l'énergie, après un fléchissement en milieu d'année, une belle dynamique a été retrouvée au 4ème trimestre. 982 M€ de crédits ont ainsi été garantis, quasi en ligne avec l'année 2022 (1 milliard€), voire à un niveau supérieur si l'on considère l'absence de programme européen actif sur la période (982 M€ / 891 M€ en 2022 hors programme EGF du Fonds Européen d'Investissement) ; ce type de programme représente en effet un soutien fort à la demande de garanties.

Comme en 2022, la reprise d'entreprise représente 54% des projets garantis et reste donc la première finalité soutenue, devant le développement d'entreprise (34%), et la création d'entreprise (12%).

En termes de gestion des risques, la SIAGI a maintenu sa stratégie de provisionnement, compte tenu de l'augmentation des encours douteux, lesquels dépassent désormais le niveau d'avant la crise sanitaire.

Enfin, le ratio de solvabilité de 16,4% est en ligne avec les exigences réglementaires.

## CHIFFRES CLÉS

01. Le **résultat net** progresse de 2,5% à 2,95 M€.

02. Le **résultat financier** est de +2,37 M€ vs -1,13 M€ en 2022.  
Le **résultat brut d'exploitation** est de 5,83 M€ vs 4,70 M€ en 2022.

03. Le **Produit Net Bancaire** est de 14,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 12,8 M€ fin 2022.

04. L'**impôt sur les sociétés** s'élève à 1,8 M€ en 2023 vs 0,8 M€ en 2022. La variation vient principalement de la fiscalité spécifique des OPCVM concernant la variation des plus-values latentes.

05. Les **capitaux propres** s'élèvent à 50,6 M€ et le **Fonds pour Risques Bancaires Généraux** à 12,3 M€.

06. Le **fonds de garantie** augmente de 6,3 M€ pour atteindre, au 31 décembre 2023, 71 M€.

07. Le **coefficient d'exploitation** est de 59,13% (62,67% en 2022).  
Le **ratio de solvabilité** après affectation du résultat 2023 est de 16,4% au 31 décembre 2023 (15,9% en 2022).

08. Les provisions pour risques sont de 58,7 M€ dont 54,6 M€ au titre des **risques nés** et 4,12 M€ au titre des **risques à naître attendus**.

# ACTIVITÉ

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, des prix de l'énergie et du coût des matières premières, la SIAGI, avec près de 4 800 opérations garanties et 982 M€ de prêts mis en place en 2023, a pleinement assuré sa mission de soutien aux petites entreprises.

## ARTISANAT

**41% DE L'ACTIVITÉ**  
2 594 OPÉRATIONS  
403 M€  
- 13,3% / 2022

## COMMERCE

**29% DE L'ACTIVITÉ**  
1 260 OPÉRATIONS  
281 M€  
- 2,7% / 2022

## PROFESSIONS LIBERALES

**23% DE L'ACTIVITÉ**  
557 OPÉRATIONS  
225 M€  
+ 20% / 2022

## AGRICULTURE

**7% DE L'ACTIVITÉ**  
347 OPÉRATIONS  
73 M€  
- 28% / 2022

Le marché de l'**artisanat**, après une forte progression en 2022, marque le pas en 2023. Le nombre de projets en boulangerie et boulangerie pâtisserie a chuté d'un tiers.

La restauration rapide, 3ème secteur de l'artisanat, est également en baisse, de 8%, les difficultés de ces 2 secteurs étant particulièrement liées à l'augmentation du prix de l'énergie et du coût des matières premières. Les taxis gagnent la première place.

Le **Commerce** se maintient grâce à la restauration traditionnelle qui poursuit la progression amorcée depuis 2021.

Le marché des **Professions libérales** connaît une croissance importante grâce à une forte reprise des sollicitations de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les notaires et les assureurs sont les 2 métiers très présents sur ce marché.

**L'agriculture** reste un marché très concurrencé avec une tendance baissière.

Dans 6 Régions, l'activité est en progression notamment dans des régions rurales telles que le **Centre Val de Loire et la Bourgogne Franche Comté**.

L'Ile de France conserve la première place, portée par l'activité Taxis, et la Région Nouvelle Aquitaine prend la deuxième.

2023 enregistre un développement de l'activité avec les **territoires ultra marins**.

Concernant les montants de crédit, la tranche 5-50 k€ continue de progresser grâce à l'extension du nombre d'utilisateurs de la plateforme de dépôt en ligne des demandes de garantie : 2 500 conseillers clientèle sont ainsi actifs sur le portail (vs 1500 en 2022), la garantie 5/50 représentant désormais 19% du nombre d'opérations garanties par la SIAGI (16% en 2022).

**2024 sera l'année de la digitalisation** de l'ensemble de l'offre de garantie de la SIAGI.

**Des évolutions contrastées en fonction du secteur d'activité, des partenariats en garantie ou des priorités des schémas régionaux de développement**

# POLITIQUE DE RISQUES ET ENGAGEMENTS

La SIAGI **a maintenu sa politique de risques**, laquelle prend en considération non seulement les éléments financiers du projet, mais également des éléments extra-financiers susceptibles d'impacter la viabilité de celui-ci ; ainsi, le parcours professionnel du porteur de projet, l'accompagnement dont il a pu bénéficier, sa maturité dans l'appréhension de thématiques de gestion financière, humaine, et plus récemment écologique, sont susceptibles de "peser" dans la décision d'octroi de la garantie.

Le **partage du risque de crédits a progressé** de près de 10% avec des co-garants, à 116,6 M€, la quote-part contre garantie étant, elle, en chute de près de 95%, à 3,5 M€ due à l'absence d'intervention du Fonds Européen d'Investissement.

Un avenant à la convention avec **Bpifrance**, entré en vigueur le 1er juin 2023, a apporté diverses modifications à l'enveloppe de 180 M€ de crédits garantis.

Les partenariats avec **5 régions** se sont renforcés avec de nouveaux abondements reçus.

Les engagements donnés correspondant aux contrats se sont élevés à 276 M€ en 2023 vs 331 M€ en 2022, soit une baisse de 16,6%, à comparer à la baisse de 5,4% des volumes de crédits mis en place.

L'année 2023 s'est terminée avec la reprise de 2,8 M€ d'engagements de la **société de caution SOGAL**, soit 0,28% de nos encours, qui permettront de renforcer la présence et le positionnement de la SIAGI dans le secteur du lait.

En termes de gestion des risques, la SIAGI **a maintenu sa stratégie de provisionnement élevé**. Le coût du risque est multiplié par 2, à 8 M€, compte tenu de la variation de la provision pour risques.

## DÉFAUTS

2023 est marquée par une hausse des défauts. Cette évolution suit celle du marché : notre encours douteux augmente ainsi de 74,2% sur un an à 14,7 M€, et l'encours douteux compromis de +10% à 81,5 M€, soit un total d'encours douteux en augmentation de +16,7%.

Les **entrées en défaut** (15,3 M€) triplent depuis 2021 (5,2 M€) revenant au niveau de 2015, alors que les **sorties** restent stables à 10,5 M€ par an.

Concernant les **secteurs d'activité**, l'hébergement-restauration, le commerce et l'industrie manufacturière sont en tête des secteurs portant le plus grand nombre de défauts, représentant respectivement 29%, 22% et 18,5% du total des encours douteux (96,3 M€).

## BILAN ACTIF

| ACTIF en k€                                      | 31/12/2023     | 31/12/2022     |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Créances / Etablissements de Crédit et assimilés | 61 172         | 63 092         |
| Obligations et autres titres à revenu fixe       | 103 381        | 89 790         |
| Actions et autres titres à revenu variable       | 54 408         | 50 322         |
| Parts dans les entreprises liées (*)             | 136            | 136            |
| Immobilisations                                  | 1 598          | 1 581          |
| Autres actifs                                    | 302            | 691            |
| Comptes de régularisation                        | 102            | 112            |
| <b>TOTAL de L'ACTIF</b>                          | <b>221 099</b> | <b>205 724</b> |
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>                        |                |                |
| Engagements sur titres                           | 1 025          | 1 718          |
| Engagements d'ordre de la Clientèle              | 1 375 559      | 1 309 446      |
| <i>dont réalisés</i>                             | 1 253 358      | 1 205 836      |

## BILAN PASSIF

| PASSIF en k€                                            | 31/12/2023     | 31/12/2022     |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 170            | 229            |
| Opérations avec la clientèle                            | 19 141         | 17 825         |
| Autres passifs                                          | 4 788          | 3 425          |
| Comptes de régularisation                               | 131            | 109            |
| Provisions pour risques et charges                      | 62 860         | 60 385         |
| Fonds mutuel de garantie                                | 71 038         | 64 737         |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux                   | 12 370         | 11 370         |
| Capitaux propres                                        | 50 602         | 47 645         |
| <i>dont Capital souscrit</i>                            | 6 595          | 6 595          |
| <i>dont Primes d'émission</i>                           | 9 010          | 9 010          |
| <i>dont Réserves et Prime de fusion</i>                 | 32 040         | 29 156         |
| <i>dont Résultat de l'exercice</i>                      | 2 957          | 2 884          |
| <b>TOTAL du PASSIF</b>                                  | <b>221 099</b> | <b>205 724</b> |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>                                |                |                |
| Engagements de garantie                                 | 32 562         | 32 997         |

# COMPTE DE RESULTAT

| Produits et charges d'exploitation en K€                                                  | 2023          | 2022          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                            | 1 625         | 953           |
| Commissions (Produits)                                                                    | 47            | 42            |
| Commissions (Charges)                                                                     | -197          | -648          |
| Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                  | 750           | -2 084        |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                                   | 12 286        | 14 574        |
| <b>Produit net bancaire</b>                                                               | <b>14 511</b> | <b>12 837</b> |
| Charges générales d'exploitation                                                          | -8 580        | -8 045        |
| <i>dont Charges de personnel</i>                                                          | 6 284         | 5 964         |
| <i>dont participation &amp; intéressement</i>                                             | 448           | 382           |
| <i>dont Frais administratifs</i>                                                          | 2 296         | 2 081         |
| Dotations aux amortissements & Provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles | -94           | -90           |
| Résultat d'exploitation                                                                   | 5 838         | 4 702         |
| Résultat courant avant impôts                                                             | 5 838         | 4 702         |
| Résultat exceptionnel                                                                     | -63           | -3            |
| Impôts sur les bénéfices                                                                  | -1 818        | -814          |
| Dotation/reprise FRBG                                                                     | -1 000        | -1 000        |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                                                       | <b>2 957</b>  | <b>2 884</b>  |

Les comptes de la SIAGI pour l'exercice 2023 ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2024.

# RÉSULTAT DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| en k€                    | 2023      | 2022      | 2021      | 2020      | 2019    |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Capital social           | 6 595     | 6 595     | 6 595     | 6 595     | 6 595   |
| Nombre de parts          | 412 148   | 412 148   | 412 148   | 412 148   | 412 148 |
| Fonds mutuel de garantie | 71 038    | 64 737    | 60 869    | 56 475    | 58 418  |
| Produit net bancaire     | 14 511    | 12 837    | 12 714    | 10 819    | 14 318  |
| Résultat net             | 2 957     | 2 884     | 2 469     | 882       | 2 990   |
| Capitaux propres         | 50 602    | 47 645    | 44 761    | 42 291    | 41 410  |
| Encours de garanties     | 1 253 358 | 1 205 836 | 1 085 741 | 1 016 902 | 936 668 |
| Effectif au 31.12        | 77        | 83        | 80        | 82        | 85      |
| Masse salariale          | 3 773     | 3 625     | 3 402     | 3 401     | 3 634   |

## VARIATION DU FONDS DE GARANTIE

| En k€                                                       | 2023   | 2022   |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Solde net au 01/01 des Fonds de garantie (a)                | 64 737 | 68 869 |
| Fonds de garantie encaissés dans l'année                    | 9 773  | 10 627 |
| Fonds de garantie remboursés contractuellement              | -56    | -32    |
| Créances commerciales prescrites comptabilisées en produits | -43    | -11    |
| Contentieux décaissés                                       | -5 672 | -4 163 |
| Réalizations de garantie                                    | 61     | 94     |
| Produits financiers                                         | 2 987  | 1 618  |
| Pertes financières latentes                                 | -3 059 | -4 887 |
| Reprise sur pertes financières latentes n-1                 | 4 887  | 829    |
| Fonds de garantie échus non réclamés                        | -99    | -65    |
| Provision pour pertes latentes sur risques nés              | -4 015 | -5 157 |
| Provision pour pertes attendues                             | 1 537  | 5 015  |
| VARIATION DE L'EXERCICE (b)                                 | 6 301  | 3 868  |
| Solde net du Fonds de garantie au 31/12 (a)+(b)             | 71 038 | 64 737 |

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les points suivants décrits dans les notes de l'annexe :

- la méthode de détermination des provisions pour risques nés et pour risques à naître attendus comptabilisées (note « 2.9. Evaluation des risques sur les engagements de garantie accordée et constitution d'une provision pour risques et charges »)
- la méthode d'estimation des pertes latentes sur risques à naître mentionnées en engagements hors-bilan (note « 4. Estimation des pertes latentes au 31/12/2023 ») ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement, des titres de placement et des titres de participation (note « 2.1 Titres de transaction, de placement et d'investissement »).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.821-63 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Ludovic SEVESTRE

Associé

Rouen, le 4 avril 2024



**www.siagi.com**

**SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX  
SOCIAUX**



**PORTAIL SIAGI**

**garantiepro.siagi.com**

Société de caution mutuelle des entreprises  
de proximité

Société de financement agréée par l'Autorité  
de Contrôle Prudentiel et de Résolution

2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS

**Siagi**  
Garantir l'accès au crédit